



AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

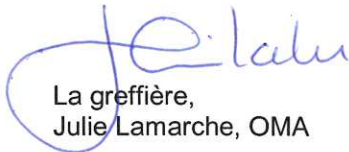
AVIS public est par la présente donné, par la soussignée, qu'à sa séance ordinaire du 6 décembre 2022 à 19 h 30, en la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 220, place Municipale, le conseil municipal de la Ville de Cowansville statuera sur les demandes de dérogations mineures concernant le règlement de zonage, à savoir :

- Demande ayant pour objet de permettre pour l'immeuble portant les numéros de lots 6 490 555 à 6 490 561 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Missisquoi, sis au 175 rue de Toronto, que la distance minimale entre les cases de stationnement et une fenêtre au rez-de-chaussée soit de 2,30 mètres alors que le règlement de zonage en vigueur prévoit 3,0 mètres minimum.
- Demande ayant pour objet de permettre pour l'immeuble portant le numéro de lot 3 358 217 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Missisquoi, sis au 222 rue McClure, que la marge de recul avant minimale soit de 5,50 mètres alors que le règlement de zonage en vigueur prévoit 6,0 mètres minimum.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal lors de ladite séance relativement à ces demandes.

Le présent avis est donné conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ c.A-19.1).

Donné à Cowansville, ce 9 novembre 2022.



La greffière,
Julie Lamarche, OMA